

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluinterquartiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 18/01/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue Général Bastin, 20.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis.

Si la régularisation de l'annexe nous semble, malheureusement, inévitable vu l'état d'avancement des travaux réalisés par les propriétaires précédents, la régularisation de l'imperméabilisation totale de la zone de recul et de la zone de retrait latéral est problématique.

En effet, l'aménagement d'une zone de retrait latérale « *visé au développement de la flore d'un point de vue qualitatif et quantitatif.* »¹. Quant à la zone de recul, elle doit être « *aménagée en jardinet et plantée en pleine terre [...] et ne peut être recouverte de matériaux imperméables* »².

Rappelons que notre commune est régulièrement touchée par des inondations et que la solidarité de l'ensemble du bassin versant nécessaire pour lutter contre la surcharge des égouts. La préservation de surface perméable est un des principaux leviers permettant de lutter contre ces surcharges.

Nous souhaitons que les zones de recul et de retrait latéral soient réhabilitées en zone perméable mise à part les voies d'accès aux portes d'entrée et de garage.

En outre, la demande porte aussi sur la régularisation d'une terrasse au deuxième niveau. Cette dernière a une profondeur bien trop importante du côté du voisin de droite. L'utilisation récréative d'une telle terrasse entraînera des nuisances sonores pour le voisinage et l'intérieur d'îlot.

Nous souhaitons que la terrasse du deuxième niveau soit limitée en profondeur.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

¹ RRU Chapitre 4 Article 12.

² RR Chapitre 4 Article 11 §1

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.